



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME



À LA UNE

PISCINES
RÉSIDENTIELLES
P. 4



Été 2023



Retrouvez toutes les
activités de l'été dans votre
cahier à conserver !

Détails à la p.12

Vol. 13 - N°3
9 JUIN 2023



Vol. 13 – N°3
9 juin 2023

04
GRAND
DOSSIER

06
ACTUALITÉS

10
PRÉVENTION

12
BVA

15
AVIS
PUBLICS



MOT DU MAIRE

Chère.s Beauharlinoises et Beauharlinois,

La saison estivale est enfin à nos portes! Inspirés par le succès des activités de l'année dernière, nous avons présenté il y a quelques semaines la programmation des activités estivales 2023. Je suis certain qu'il y aura quelque chose pour vous plaire tant la diversité et le nombre des activités proposées sont impressionnants. Vous avez reçu dans les derniers jours la toute nouvelle édition du *Beauharnois vous anime*: je vous invite à le conserver pour être certain de ne rien manquer!

Cette période de l'année est également celle où les petits – et plus grands – élèves terminent leur année scolaire. À ceux qui terminent une étape, je vous offre toutes mes félicitations pour le travail que vous avez réalisé au cours des derniers mois. Je tiens à faire un clin d'œil particulier aux finissants du secondaire... Vous verrez un peu plus loin dans votre lecture que les membres de votre conseil municipal sont eux aussi passés par là!

Le conseil et moi profiterons des mois d'été pour travailler sur la priorisation des projets que nous souhaitons réaliser dans les prochains mois. Nous sommes à finaliser la planification stratégique, que j'ai bien hâte de vous présenter. Je suis encore plus impatient de mettre en place le plan d'action qui en découlera.

En terminant, à la suite de plusieurs commentaires relatifs à la vitesse dans les rues, le conseil a récemment adopté une politique de modération de vitesse afin d'établir des critères précis pour analyser les diverses demandes que nous recevons à propos de la circulation routière. Le Service de police et celui des Travaux publics de la Ville ont été consultés pour l'élaboration de cette politique et je suis sûr que les installations seront faites aux endroits appropriés après une bonne analyse. Consultez notre site Internet pour connaître tous les détails et la procédure à suivre.

Je vous souhaite un bel été! Profitez des belles journées et au plaisir de vous croiser dans les différentes activités de la Ville!

Alain Dubuc – Maire
450 429-3546 poste 253

RETRAITE

Le 24 mai dernier marquait le départ à la retraite de Monsieur André Roussel, après un peu plus de 25 ans de loyaux services au sein du Service des travaux publics de la Ville. Après une carrière à titre de mécanicien, il est maintenant temps de profiter pleinement de sa retraite bien méritée. Nous espérons que cette nouvelle étape vous apportera joie et épanouissement. Merci pour ces belles années!

MOT DU CONSEILLER

Bonjour à tous,

J'apprécie de plus en plus mon rôle de conseiller municipal. Notre ville est en pleine transition, ce qui pose de nombreux et complexes défis à notre administration.

Nous continuons à travailler fort pour faire avancer les dossiers de la réfection de la rue Ellice et de la mise à niveau des infrastructures, en plus de nous assurer de bien structurer notre développement immobilier et économique. L'analyse des résultats des consultations publiques de la planification stratégique nous permettra aussi de mieux orienter nos décisions.

D'autre part, la création de l'organisme *Parc nature Bois Robert* nous a permis de refaire une beauté à cet espace par la démolition de vieilles structures, la construction de trois nouveaux ponts, le retrait de 2 000 tiges de métal le long des sentiers et le ramassage de déchets. Nous avons assisté à une belle collaboration entre l'organisme, la Ville, les commerçants et les citoyens bénévoles. Nous vous tiendrons informés des autres beaux projets à venir.

Comme l'été est à nos portes, j'invite la population à prendre connaissance de notre programmation estivale et à participer en grand nombre aux différentes activités qui seront offertes!

Enfin, je tiens à souligner l'importance de nos employés municipaux. Leur travail est trop souvent sous-estimé. Leurs efforts, dans l'ombre, sont un apport essentiel au bon fonctionnement et au rayonnement de la Ville. Merci à vous et continuez votre bon travail!

Bon été à tous!



Francis Laberge
District de la Beauce
450 429-3546, poste 332
francis.laberge@ville.beauharnois.qc.ca

RAPPEL

Le 2^e versement des taxes municipales était dû le 1^{er} juin dernier. Si ce n'est pas déjà fait, pensez à faire votre paiement.

Pour nous joindre : **450 429-3546, poste 239, ou à perception@ville.beauharnois.qc.ca.**



GRAND DOSSIER

NOUVELLES EXIGENCES GOUVERNEMENTALES

Piscines résidentielles

En raison d'un nouveau cadre normatif adopté par le gouvernement du Québec en mai 2021 s'appliquant à l'ensemble des municipalités, les propriétaires de piscines résidentielles devront rendre leurs installations conformes aux nouvelles exigences provinciales d'ici 2025.

Les piscines résidentielles représentent un risque trop important de noyade chez les jeunes enfants. Le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* a donc été modifié afin d'augmenter la sécurité des aménagements autour des piscines résidentielles, qu'elles soient creusées, hors terre ou démontables.

EN BREF

- Tout bassin extérieur d'une profondeur supérieure à 60 cm doit être entouré d'une enceinte qui en empêche l'accès à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable.
- Toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement et toute terrasse adjacente doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.
- Aucune structure ni aucun équipement fixe, tel qu'un filtreur ou une thermopompe, susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une enceinte ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci.



Si vous prévoyez installer ou remplacer une piscine ainsi que construire un patio, une terrasse ou une plateforme adjacente à la piscine, vous devez vous informer auprès de la Ville à propos des exigences en matière de sécurité en plus de vous procurer un permis.

La *Loi sur la sécurité des piscines résidentielles* stipule que les municipalités locales ont la responsabilité de veiller au respect du règlement. Nos inspecteurs veilleront, par le biais de visites à domicile, au respect de la réglementation et à la sensibilisation auprès de la population.



AUCUN DROIT ACQUIS

*Toutes les piscines devront être conformes à la réglementation actuelle à partir du **30 septembre 2025**, peu importe l'année d'installation.*



 Pour plus d'information, pour consulter le règlement complet ou pour accéder à des fiches d'autoévaluation, visitez ville.beuharnois.qc.ca/piscinesresidentielles.

Service de l'occupation du territoire et de l'aménagement urbain :
450 429-3546, poste 244 ou occupation.territoire@ville.beuharnois.qc.ca

ACTUALITÉS

GESTION DE L'EAU

ARROSAGE

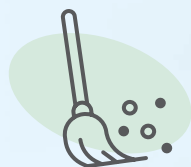
L'utilisation de l'eau potable pour arroser les pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux est permise entre 7 h et 10 h et entre 19 h et 22 h, selon les périodes suivantes :

- Les adresses paires : les jours pairs du calendrier ;
- Les adresses impaires : les jours impairs du calendrier.

Gestes écoresponsables

La Ville de Beauharnois sollicite la collaboration des citoyens afin de limiter leur consommation d'eau en posant des gestes écoresponsables :

- Utilisez un balai ou un souffleur à feuilles pour nettoyer votre entrée ;
- Lavez votre voiture avec une chaudière ou un pistolet d'arrosage plutôt qu'un boyau ;
- Installez une toile solaire sur votre piscine pour éviter l'évaporation et remplissez-la à moins de 20 cm du bord ;
- Utilisez un baril récupérateur d'eau de pluie pour limiter votre consommation d'eau potable en accomplissant vos tâches extérieures qui nécessitent de l'eau.



LES TOILETTES NE SONT PAS UNE POUBELLE !

Nos professionnels de la gestion des eaux demandent à la population d'éviter de jeter plusieurs types de déchets dans les toilettes. Les matières suivantes, qui ont été vues lors du processus d'épuration, entraînent diverses complications :

- Lingettes, même avec l'inscription jetables/biodégradables ;
- Couches ;
- Condoms ;
- Cheveux ;
- Fils dentaires ;
- Huiles et graisses ;
- Tampons et serviettes hygiéniques ;
- Nourriture ;
- Cotons-tiges ;
- Animaux ;
- Serviettes de bain et guenilles ;
- Litière.
- Masques et gants jetables ;



Ne jetez aucune matière autre que le papier hygiénique dans vos toilettes !



PROGRAMME D'EXCELLENCE EN EAU POTABLE

TRAITEMENT



À l'occasion de la cérémonie des Étoiles organisée par Réseau Environnement dans le cadre de la tenue de la 45^e édition du Symposium sur la gestion de l'eau le 2 novembre 2022, la Ville de Beauharnois a été récompensée dans la catégorie :

Programme d'excellence en eau potable, volet traitement (PEXEP-T) avec une attestation de phase 2 de niveau trois étoiles.

Ce programme permet d'accompagner les stations de traitement d'eau potable afin que celles-ci produisent une eau dont la qualité dépasse les normes établies par la réglementation québécoise.

BORNES-FONTAINES

Il est défendu à toute personne ou entreprise non autorisée de se servir des bornes-fontaines sur le territoire de la municipalité ou d'en manipuler les contrôles.



Leur utilisation compromet la pression d'eau sur le reste du territoire et nuit à notre réseau. Un usage illégal pourrait compromettre l'utilisation de la borne au moment où un incendie se déclarerait : il se pourrait que la borne-fontaine soit hors d'usage à cause du gel ou d'un bris, ce qui compromettrait la sécurité.

Voyez-y et n'hésitez pas à dénoncer un utilisateur non autorisé auprès des services policiers au moment du méfait. Les contrevenants sont passibles d'amendes.

Une nouvelle politique d'utilisation des bornes-fontaines sera adoptée sous peu. Formulaire et procédures à suivre sur notre site Internet dans les prochaines semaines.



EXCRÉMENTS DE CHIEN

La Ville de Beauharnois souhaite faire un rappel amical sur la façon de faire preuve de civisme en tant que propriétaire de chien en trois étapes faciles !

1. Prenez un sac. Pensez-y avant de quitter la maison !
2. Mettez les crottes de votre chien dans ledit sac.
3. Déposez le sac dans la poubelle la plus proche.

S'il n'y a pas de poubelle proche, conservez le sac jusqu'à votre retour à la maison. Peu importe la saison, il est toujours important de ramasser derrière votre chien ! Contribuez à garder nos espaces verts propres, c'est une question de respect !

RAMASSEZ LES EXCRÉMENTS DE VOTRE ANIMAL, C'EST UNE QUESTION DE CIVISME !

COLLECTES

Le calendrier des collectes est disponible sur le site Internet de la Ville :

ville.beauharnois.qc.ca/services-de-collectes

Les bacs à l'effigie de la Ville ou de la MRC sont obligatoires.



URGENCE AVIS D'ÉBULLITION ÉVACUATION

En cas de mesures d'urgence ou en situation prioritaire, la Ville de Beauharnois communique avec l'ensemble des citoyens en utilisant le Système automatisé de messagerie (SAM). Votre inscription à ce moyen de communication peut faire la différence lors de situations critiques.

 Inscription : ville.beauharnois.qc.ca/sam
Modification de vos coordonnées :
450 429-3546, poste 230



Écocentre Beauharnois



HORAIRE D'ÉTÉ

Prenez note des heures d'ouverture prolongées pour la belle saison.



Judi : 8 h à 16 h 45

Vendredi : 8 h à 16 h 45

Samedi : 8 h à 16 h 45

Dimanche : 8 h à 12 h 45

Fermé

Samedi 24 juin à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

Samedi 1^{er} juillet à l'occasion de la Fête du Canada.




Avant de vous y rendre, consultez la liste des matières acceptées et refusées : ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre

NOUVEAU POLITIQUE POUR L'AJOUT DE RALENTISSEURS DE VITESSE

Le conseil municipal a adopté, lors de la séance du conseil du 9 mai dernier, une politique pour l'ajout de ralentisseurs de vitesse. Plusieurs conditions devront être remplies et démarches effectuées avant que la Ville procède à l'installation de cette mesure :

- Respecter tous les critères d'admissibilité ;
- Obtenir la signature de 75 % des propriétaires et/ou locataires touchés par l'implantation souhaitée du dos d'âne ;
- Recevoir une réponse favorable du comptage véhiculaire réalisé par les représentants de la Ville ;
- Confirmation par la Ville de l'accord de 100% des propriétaires adjacents au ralentisseur projeté (4 lots).

 Pour accéder à la politique et télécharger les formulaires adéquats : ville.beauharnois.qc.ca/vitessedanslesrues



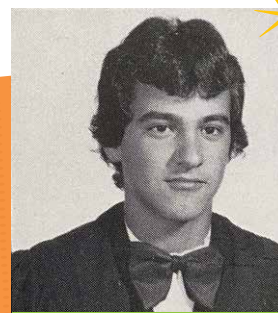
Le 16 juin prochain, mobilisées pour la Journée des finissantes, la Ville de Beauharnois et plusieurs autres municipalités du Québec joindront leurs voix à un grand mouvement social visant à célébrer et à féliciter tous les finissants, du primaire, du secondaire, de la formation professionnelle, de la formation générale aux adultes et de l'université.

Ensemble, soulignons leurs efforts, démontrons notre fierté pour leur persévérance et leur réussite et valorisons l'obtention de leur diplôme et qualification.

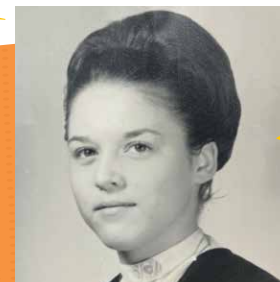
FÉLICITATIONS À TOUS LES FINISSANTS 2023!



LES MEMBRES DE VOTRE CONSEIL MUNICIPAL ONT EUX AUSSI FRANCHI CETTE ÉTAPE, À UN MOMENT DANS LEUR VIE...!



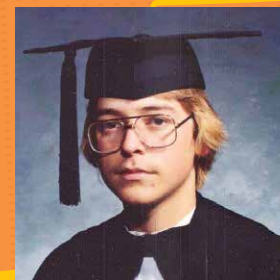
Alain Dubuc – Maire



Jocelyne Rajotte
District des Îles-de-la-Paix



Francis Laberge
District de la Beauce



Mario Charette
District des Moissons



Dominique Bellemare
District Saint-Louis



Manon Fortier
District
de la Pointe-du-Buisson

Un mouvement initié par :



alloprof



Avec la participation financière de :



PRÉVENTION

QUI DIT ÉTÉ, DIT BAIGNADE ET PROMENADES EN BATEAU!

CONSEILS DE SÉCURITÉ POUR ÉVITER LES NOYADES

- Désignez un adulte à la surveillance des enfants ;
- Sécurisez votre piscine ;
- Entrez à l'eau les pieds en premier ;
- Conservez toutes vos facultés : attendez d'avoir terminé vos activités aquatiques avant de consommer de l'alcool ;
- Portez toujours la veste de flottaison en bateau ;
- Apprenez la RCR (réanimation cardiorespiratoire) pour faire une différence.




CONSEILS DE SÉCURITÉ NAUTIQUE

La majorité des accidents de bateau sont évitables. Avant de s'aventurer sur l'eau, il est essentiel de bien comprendre les règles de navigation et les procédures de sécurité.

1. Obtenir sa carte de conducteur ;
2. Suivre un cours de sécurité nautique ;
3. S'informer de la météo avant de partir ;
4. Préparer l'embarcation :
 - Vestes de sauvetage ;
 - Nourriture et eau ;
 - Fusées de détresse ;
 - Outils et pièces de rechange ;
 - Extincteurs ;
 - Trousse de premiers soins ;
 - Radio (pour vous informer de la météo) ;
 - Lampe de poche et piles de rechange ;
 - Règles et documentation ;
5. Emporter une carte marine ;
6. Ne jamais prendre la barre sous l'effet de l'alcool ;
7. Éviter d'autres comportements dangereux ;
8. Préparer un plan de navigation ;
9. Savoir nager lorsqu'on saute à l'eau ;
10. Comprendre les procédures d'urgence.



Assurez-vous d'avoir une assurance pour embarcation, peu importe le type que vous utilisez. Il vous suffit de demander à votre assureur d'ajouter cette protection à votre assurance habitation.

 Retrouvez plus de détails et d'information sur ces conseils de sécurité au ville.beauharnois.qc.ca/securitenautique.

PIÈCES PYROTECHNIQUES FEUX D'ARTIFICE

Bien que la vente de certains types de pièces pyrotechniques n'est pas interdite chez nos commerçants locaux, leur utilisation est prohibée et vous pourriez recevoir un constat d'infraction, conformément au règlement pénal 2005-007, article 1.4.

En 2021, deux incendies causés par de tels engins sont survenus sur le territoire de Beauharnois et auraient pu avoir de graves conséquences.



FEU À CIEL OUVERT ET FOYER EXTÉRIEUR

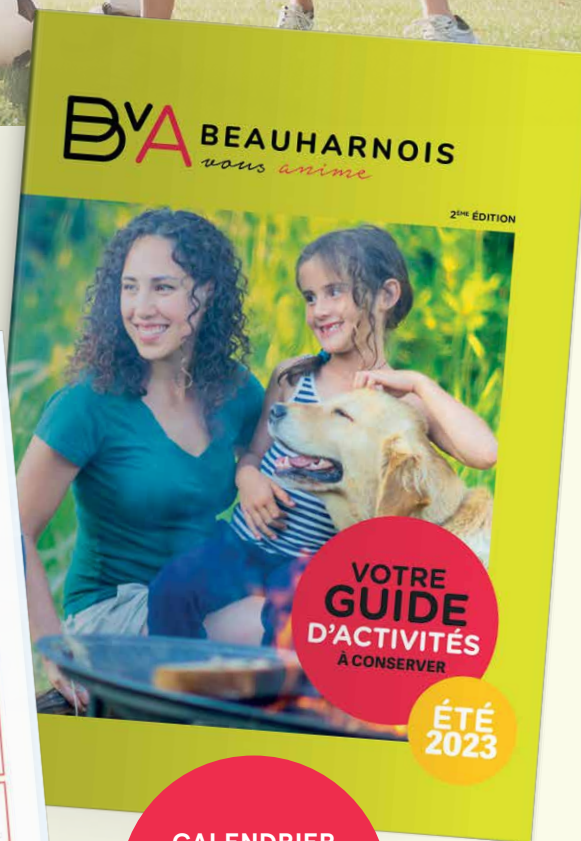
Sur le territoire de la Ville de Beauharnois, il est interdit de faire des feux à ciel ouvert, c'est-à-dire qu'un feu doit obligatoirement être contenu dans un foyer extérieur conforme.

Saviez-vous qu'il y a des règlements concernant leur usage? Le type de foyer, l'emplacement, la fumée et la nuisance font partie des notions à prendre en compte avant de profiter d'un feu. Le règlement 2005-007 prévoit des dispositions pénales pour le non-respect du règlement.

📍 Pour plus d'information, consultez le ville.beauharnois.qc.ca/faq/feux-exterieurs ou communiquez avec le Service de sécurité incendie et civile au 450 225-2222.

Été 2023

Pour consulter notre riche programmation estivale, référez-vous au numéro spécial du *Beauharnois vous anime* – *Été 2023*, distribué récemment à toutes les portes de la Ville!



CALENDRIER AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE EN PAGE 19!



VOUS N'AVEZ PAS REÇU VOTRE COPIE ? VOUS L'AVEZ ÉGARÉE OU RECYCLÉE PAR INADVERTANCE ? VOUS POUVEZ VENIR EN CHERCHER UNE COPIE SUPPLÉMENTAIRE À L'HÔTEL DE VILLE DURANT LES HEURES D'OUVERTURE.

La version numérique est aussi disponible au ville.beauharnois.qc.ca/bva-beauharnois-vous-anime.



NOUVEAU !

Pictogrammes sur l'indice d'accessibilité des événements et activités

Dans le cadre de sa *Politique de la famille et des aînés*, la Ville de Beauharnois s'est engagée à favoriser le développement d'environnements bienveillants et inclusifs, en particulier pour les personnes en situation de handicap. Afin de tenir compte des besoins de ces personnes, la Ville lance officiellement un système de pictogrammes permettant d'identifier facilement les activités accessibles aux personnes à mobilité réduite.

SURVEILLEZ-LES DANS NOS PROCHAINES PUBLICATIONS !

Pour aider les personnes à comprendre le niveau d'accessibilité de chaque activité, trois couleurs seront utilisées dans les diverses publications de la Ville : vert, jaune et orange.



Accès facile et terrain adapté
Activité adaptée pour une personne à mobilité réduite



Terrain praticable avec effort
Activité réalisable avec une légère adaptation



Activité réalisable pour une personne à mobilité réduite avec de l'aide

Cette initiative se veut un premier pas vers l'accessibilité universelle. La Ville entend poursuivre cette démarche et rendre le plus d'activités et d'événements accessibles à tous en portant, dès maintenant, une attention particulière aux enjeux vécus par les personnes vivant une situation de handicap et en restant alerte et sensibilisée dans la planification de sa programmation.

Les pictogrammes créés seront aussi utiles aux parents qui transportent une poussette en leur permettant de savoir où ils pourront facilement circuler avec leur enfant.

**AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS,
UN PETIT PAS À LA FOIS.**

Conteneur des loisirs

DE LA FIN DE JUIN AU DÉBUT DE SEPTEMBRE


Un tout nouveau conteneur a fait son apparition près du skatepark ! Dans ce conteneur joliment décoré se trouvera de l'équipement pour une multitude d'activités et de jeux que les citoyens pourront utiliser pour s'amuser dans le parc du centre communautaire.

- Patins à roues alignées;
- Trottinettes;
- Skateboard;
- Soccer;
- Baseball;
- Badminton;
- Cordes à danser;
- Craies;
- Croquet;
- Ballons de toutes sortes;
- Frisbee;
- Cerceaux;
- Fer;
- Serpents et échelles;
- Volleyball;
- Lancer du poulet;
- Smashball;
- Tennis;
- Basketball.

Des animateurs seront présents sur place 7 jours sur 7, de 11h à 19h. Ils seront disponibles pour jouer avec les jeunes, faire le prêt de matériel et veiller à sa bonne utilisation. Ils seront également là pour favoriser les bons comportements et aider à maintenir un environnement de jeu agréable et respectueux pour tous.

VENREDI 7 JUILLET 2023, 15 h À 19 h

Ne manquez pas la réalisation d'une œuvre en graffitis sur le conteneur, avec la participation de l'auditoire présent. L'œuvre sera réalisée sous la direction de l'artiste Mathieu Jutras Gingras qui en profitera pour montrer l'art du graffiti et comment bien le travailler.


 Détails à venir au ville.beauharnois.qc.ca/conteneurloisirs



L'horaire complet du kayak au parc Nature est disponible dans le BVA ou sur notre site Internet.

Veillez prendre note que des gratuits sont disponibles pour les citoyens !

Du mardi au vendredi seulement, du 21 juin au 4 septembre.

 Pour en profiter :
450 429-3546 ou
en personne à l'hôtel de ville.

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS



L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-01

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 2023-01 modifiant le Règlement numéro 2021-07 relatif au contrôle et à la garde des animaux. Ce règlement a pour objet de modifier le 4^e paragraphe de l'article 1 du Règlement 2021-07 afin de permettre d'augmenter le nombre de chats permis dans certains cas.

Il est entré en vigueur le 15 mars 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-02

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 2023-02 établissant un programme de subvention pour l'achat de couches lavables et produits sanitaires durables. Ce règlement a pour objet de mettre en place un programme de subvention aux citoyens de la Ville de Beauharnois qui utilisent des couches lavables et autres produits sanitaires durables, afin de permettre la diminution du volume de déchets envoyé vers les sites d'enfouissement.

Il est entré en vigueur le 15 mars 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-06

Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 2023-06 modifiant le Règlement 2020-09 sur l'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois 2020-09. Ce règlement a pour objet de modifier l'article 4.1 du Règlement 2020-09 sur l'accès aux rampes de mise à l'eau sur le territoire de la Ville de Beauharnois afin d'ajouter certaines aires de stationnement à l'usage de tout véhicule.

Il est entré en vigueur le 12 avril 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-08

Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 2023-08 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Châteauguay. Ce règlement a pour objet de modifier le changement de greffe, du chef-lieu et du siège de la cour municipale.

Il est entré en vigueur le 10 mai 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-09

Lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 2023-09 modifiant le Règlement pénal général 2021-13. Ce règlement a pour objet de modifier les articles 4.7 à 4.8 de la section 3 sur le fauchage.

Il est entré en vigueur le 10 mai 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 701-74

Lors de la séance ordinaire du 14 mars 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-74 modifiant le Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone I-65 à même la zone I-61 (Lot 6 420 676). Ce règlement a pour objet et conséquence d'apporter les modifications suivantes au Règlement de zonage 701 :

– **Article 2 :** Modification de l'Annexe «A» du Règlement de zonage 701 afin d'agrandir la zone I-65 à même la zone I-61.

Il est entré en vigueur le 16 mars 2023.

AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 705-07**

Lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a adopté le Règlement 705-07 modifiant le Règlement 705 sur les permis et certificats afin d'ajuster la terminologie suite aux Règlements 701-75 et 701-76 modifiant le Règlement de zonage 701 ainsi que d'apporter certaines modifications au dépôt de sûreté exigé. Ce règlement a pour objet d'ajuster la terminologie suite aux Règlements 701-75 et 701-76 modifiant le Règlement de zonage 701 ainsi que d'apporter certaines modifications au dépôt de sûreté exigé.

Il est entré en vigueur le 12 avril 2023.

**MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson





**PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Les 4 juillet et 15 août 2023 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Coordination des contenus :
Service des communications

Design graphique, rédaction et révision de textes : duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois